

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 13 DÉCEMBRE 2021

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 13 décembre 2021 à 19h15 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

21-12-10492

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du règlement #21-690 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2022 »

21-12-10493

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 6 décembre 2021 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR William St-Cyr, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #201-690 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2022 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

3. Acceptation des comptes à payer

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

21-12-10494

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 384 323.30 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation autre qu'agricole pour la Municipalité de L'Ange-Gardien

21-12-10495

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour analyser une demande, doit recevoir une recommandation motivée de la Municipalité sous forme de résolution;
ATTENDU QUE la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole déposée auprès de la CPTAQ par la Municipalité de L'Ange-Gardien consiste à effectuer des travaux de voirie et de ponceaux sur des lots adjacents à l'emprise du chemin Lucien-Lefrançois;
ATTENDU QUE ces travaux de voirie et de ponceaux seront réalisés dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aire à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports du Québec (MTQ);
ATTENDU QUE cette demande d'autorisation respecte les dispositions du Règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements;
ATTENDU QUE le conseil a pris en considération les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, conseiller(ère), que le conseil appui la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-12-10496

5. Autorisation de dépense pour l'achat d'un camion de voirie

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 42966 \$ plus taxes, pour l'achat d'un camion de voirie, chez Bilodeau Chevrolet, en échange du véhicule Dodge Ram 2011, pour environ 10 000\$,

ET QUE la dépense soit financée par le fonds de roulement, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 21-12-10497
- 6. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de L'Amarrée pour un montant subventionné de 20000\$, échelonné sur trois années budgétaires, conformément aux exigences du ministère des Transports.
Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 21-12-10498
- 7. Subvention accordée pour le programme d'aide Véloce III- Volet 3 Entretien de la Route Verte**
Attendu que L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide Véloce III- Volet 3 Entretien de la Route Verte ;
Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au programme ;
Attendu que le réseau cyclable pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ;
En conséquence, il est proposé par Diane Giguère, conseillère, **appuyé par** Félix Laberge, conseiller, que le conseil de L'Ange-Gardien approuve les dépenses d'un montant de 17 576.47 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur l'état des dépenses présenté, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, soit sur la piste cyclable de la municipalité de L'Ange-Gardien pour le dossier #21040, pour une subvention de 8 750\$.
- 21-12-10499
- 8. Période de questions**
- 9. Levée de la séance**
Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h20, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière